

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 30/03/2023

Séance du 4 Avril 2023

Délibération 2023 – 23/04/04-03

L'an deux mil vingt-trois le 4 Avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÜKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	LEQUEUX Sébastien
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Marie-Françoise PERROUD, Cédric GREGOIRE, Françoise DUBOIS, Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD, Cécile NIZET

Pouvoirs : Marie-Françoise PERROUD donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Jean-Louis GIVORD donne pouvoir à Claude RABUEL, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Guy GABILLET, Cécile NIZET donne pouvoir à Alain GIVORD

Objet : Affectation des Résultats de l'exercice 2022 BUDGET PRINCIPAL

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Affectation des Résultats de l'exercice 2022 BUDGET PRINCIPAL

Après présentation du compte de Gestion 2022 et après contrôle par la Trésorerie Générale du compte administratif de l'exercice 2022 et du budget principal de la **commune de Vonnas**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **737 798.17 €** et un déficit de la section d'investissement s'élevant à **9 831.32 €**.
Après présentation du compte de Gestion 2022 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2023 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **737 798.17 €** et le déficit de la section d'investissement s'élevant à **9 831.32 €** ainsi qu'il suit :

Compte 001	« Solde d'exécution reporté » :	9 831.32 €
Compte 1068	« Excédents de fonctionnement » :	167 406.46 €
Compte 002	« Résultat antérieur reporté » :	570 391.71 €

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

7 AVR. 2023

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD**

